

Ne pas "briser la géographie" : la quadrature du cercle ?

Danielle RAPETTI

IGARUN - Nantes

UMR 6590-CNRS Nantes "*Espaces géographiques et sociétés*"

Résumé : Un exemple d'analyse de comportements électoraux introduit la réflexion sur la singularité de la démarche géographique pour tenter de saisir la dynamique de réalités sociales complexes. L'examen critique des découpages territoriaux pose un problème essentiel aussi bien à l'auteur qu'au lecteur d'une enquête et de ses conclusions.

Mots-clefs : Découpage territorial. Géographie urbaine. Élections. Région nantaise. France.

Les conclusions différentes, voire contradictoires, tirées d'une analyse de comportements électoraux vus sous l'angle de la sociologie ou de la géographie témoignent du rôle fondamental de la référence spatiale dans l'interprétation des faits. Cet exemple particulier pose un problème plus général : comment ne pas « *briser la géographie* » ? La question n'est pas simple. Elle contient toutes les interrogations sur la pertinence des découpages d'un territoire. Au souci premier de comparer ce qui est comparable — et pas nécessairement identique dans le temps — s'ajoutent les difficultés concrètes de collecte des données. En géographie sociale, nombre d'études sont tributaires d'une information statistique recueillie et traitée par des organismes ayant chacun leurs objectifs et leurs contraintes propres. Au géographe, en toute humilité, d'exercer un esprit critique, de construire une base de données adaptée à son projet et de multiplier les points de vue venus d'ailleurs, autant que faire se peut.

I - L'OEIL DU GÉOGRAPHE, L'OREILLE DU SOCIOLOGUE

A - Perceptions divergentes...

L'expérience ici résumée se réfère à des faits anciens : une vingtaine d'années. Ils ne préjugent en rien des relations observées — ou non — à l'époque contemporaine entre vote et fiscalité ; mais leur valeur de comparaison méthodologique demeure.

Des spécialistes en sciences politiques s'accordent à constater que « *le revenu n'exerce qu'un rôle faiblement discriminant en matière d'opinions et de comportements politique* ». (Capdevielle, 1981). L'enquête par sondage SOFRES opérée au lendemain des élections législatives de 1978 va dans le sens des travaux essentiels de Michelat et Simon (1977). Or une analyse trois fois réitérée dans le cadre de la ville de Nantes conclut, pour les trois-quarts des inscrits, à une relation d'intensité variable, mais certaine, entre votes et revenus saisis par le biais de la fiscalité. L'observation est exhaustive à l'échelle des bureaux de vote au second tour des élections présidentielles en 1974 et 1981, puis aux municipales de 1983. Cette relation, plus faible au scrutin d'enjeu local, est très forte aux extrémités de l'échelle fiscale. En revanche apparaît une plus grande "liberté" de vote aux niveaux intermédiaire et supérieur de l'échelle sociale (Rapetti, 1985).

On peut penser que la diversité des constats tient à la nature des sources exploitées. Le sondage 1978 repose sur un vote simulé *a posteriori* et la mention des revenus par les interviewés eux-mêmes. L'étude nantaise s'appuie sur des votes réels et une exploitation systématique de la source fiscale. La fraude fiscale induit certes une marge d'erreur, toutefois limitée dans un milieu à population salariée fortement dominante.

B - ...ou méthodes complémentaires ?

Cependant, la divergence des conclusions tient davantage semble-t-il à des pratiques méthodologiques ne répondant pas nécessairement aux mêmes objectifs. Le champ de recherche et l'échelle des relations perçues par le géographe et le politologue ne sont pas les mêmes. Les enquêtes par sondage expriment une situation moyenne, celle d'« un échantillon représentatif de la population française » où l'hétérogénéité des milieux peut être de règle. Toute relation est initialement saisie au niveau de l'individu. Les analyses géographiques expriment en terme de fréquence spatiale des relations —et des comportements— localisés, par exemple un microcosme urbain nettement défini.

Michelat et Simon soulignent bien « la différence d'échelle des phénomènes mesurés » selon les deux méthodes et les difficultés d'interprétation des résultats obtenus, y compris dans le cas de sondages prenant en compte des variables géographiques parmi d'autres « variables contextuelles ».

« La plupart des échantillons de sondages nationaux ne sont pas construits pour être représentatifs au niveau d'unités géographiques réduites, telles que les départements ». Ajoutons, *a fortiori*, la commune, le quartier ou le bureau de vote. « Cette procédure a cependant comme inconvénient de briser la géographie et d'une certaine façon, notre procédure brise aussi l'histoire » (Michelat et Simon, 1977).

« Briser la géographie » importe peu s'il s'agit de définir une stratégie électorale aux fins de conquête du pouvoir. Seules comptent des moyennes à l'échelle d'un scrutin ; moyennes souvent peu significatives. Le processus revient à diluer les spécificités des milieux urbains et ruraux dans un ensemble non représentatif d'aucune des réalités socio-économiques le composant. Mais l'interprétation des comportements ne peut ignorer le contexte historique et géographique sous peine d'observer des populations trop abstraites, en quelque sorte "désincarnées".

En vérité, l'analyse géographique connaît aussi ses limites. Dans un faisceau de facteurs multiples susceptibles d'expliquer un comportement, nombre d'informations ne peuvent être recueillies avec une rigueur suffisante (périmètre de collecte des données et/ou chronologie discordantes, voire absence totale de statistiques). L'exemple nantais le montre bien quand il s'agit de préciser à la fine échelle des bureaux de vote les raisons des différences notables entre les votes réels et les votes attendus en fonction de la relation observée avec les revenus de la population. Quoique minoritaires (1/4 des bureaux) et plus nombreux à la périphérie qu'en centre-ville, ces cas de discordance majeure présentent le plus grand intérêt. Ils révèlent la force d'autres facteurs ... à déterminer. S'il est relativement aisé de connaître l'incidence de l'âge à partir des listes électorales, d'autres éléments ne peuvent être recueillis que par enquête : pratique religieuse, métier, statut de salarié ou non, fonctionnaire ou privé, pratiques sociales, influences de voisinages, itinéraire familial, origine géographique des nouveaux habitants, etc. Alors, dans un second temps, s'impose le recours à la méthode éprouvée des sondages d'opinion. Au géographe de passer le relais.

Pour être efficace on peut imaginer, en suivant toujours le même exemple, que les deux démarches se combinent de la sorte : l'analyse géographique, exhaustive dans toute la mesure du possible, permet de déterminer des cas types de relations et distingue des cas marginaux ou singuliers. Les cartes établies dans le cadre fin des bureaux de vote servent à composer un échantillon raisonné de population de manière à ce que, sans « briser la géographie », soient vérifiés ou révélés des facteurs de comportements complexes. Le processus est applicable en bien d'autres cas. C'est dire la nécessaire complémentarité des méthodes.

II - SAISIR LA RÉALITÉ : QUELLE RÉALITÉ ?

Question banale mais fondamentale ici posée en guise d'introduction à quelques-uns des problèmes concrets rencontrés par tout enquêteur soucieux d'éclairer au mieux son sujet d'observation, donc de multiplier les angles de vue, les données — statistiques ou non — et les méthodes d'analyse ; soucieux aussi de ne pas « *briser la géographie* ». Pour le géographe, la carte exprime souvent les étapes successives du travail, puis la phase ultime de la démarche sous forme de synthèse graphique. Mais « *une carte n'est pas la réalité. Une carte repose sur un ensemble de conventions qui laisse une grande latitude de choix* » (Le Bras et Todd, 1981). Or les solutions graphiques retenues ne viennent elles-mêmes qu'en bout d'une longue chaîne de choix préalables.

A - Zoom ou grand angle ?

Prenons l'exemple d'une tentative d'appréciation de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité d'une population au sein d'un secteur INSEE, le secteur n° 10 dans le centre-ouest de Nantes. Pour ce faire on a choisi deux indicateurs fiscaux caractéristiques des rues incluses dans ce périmètre. Cette maille urbaine est de fait composée de deux anciens secteurs dits "Monselet" et "Hauts-Pavés" agrégés dans le découpage en vigueur depuis le recensement 1982 afin d'obéir à la règle du nouveau seuil de population minimum fixé à 5 000 habitants (Fig. 1).

L'échelle des rues montre la complexité "du terrain" ; celle des bureaux de vote, intermédiaire, atteste de regroupements de valeurs entre des limites distinctes. On voit comment le découpage 1982-1990 a fusionné deux secteurs dissemblables. D'une part l'un des beaux quartiers historiques de Nantes — Monselet — où le critère d'aisance de la population excède de beaucoup la moyenne de la ville, d'autre part un vieux quartier populaire en mutation, avec nombre de voies peu "aisées" en référence non seulement au critère d'aisance mais aussi au taux d'imposition (présence de petites cités HLM). Les valeurs globales à l'échelle du grand secteur n° 10 sont peu significatives. Il y a en quelque sorte perte d'identité des composantes géographiques.

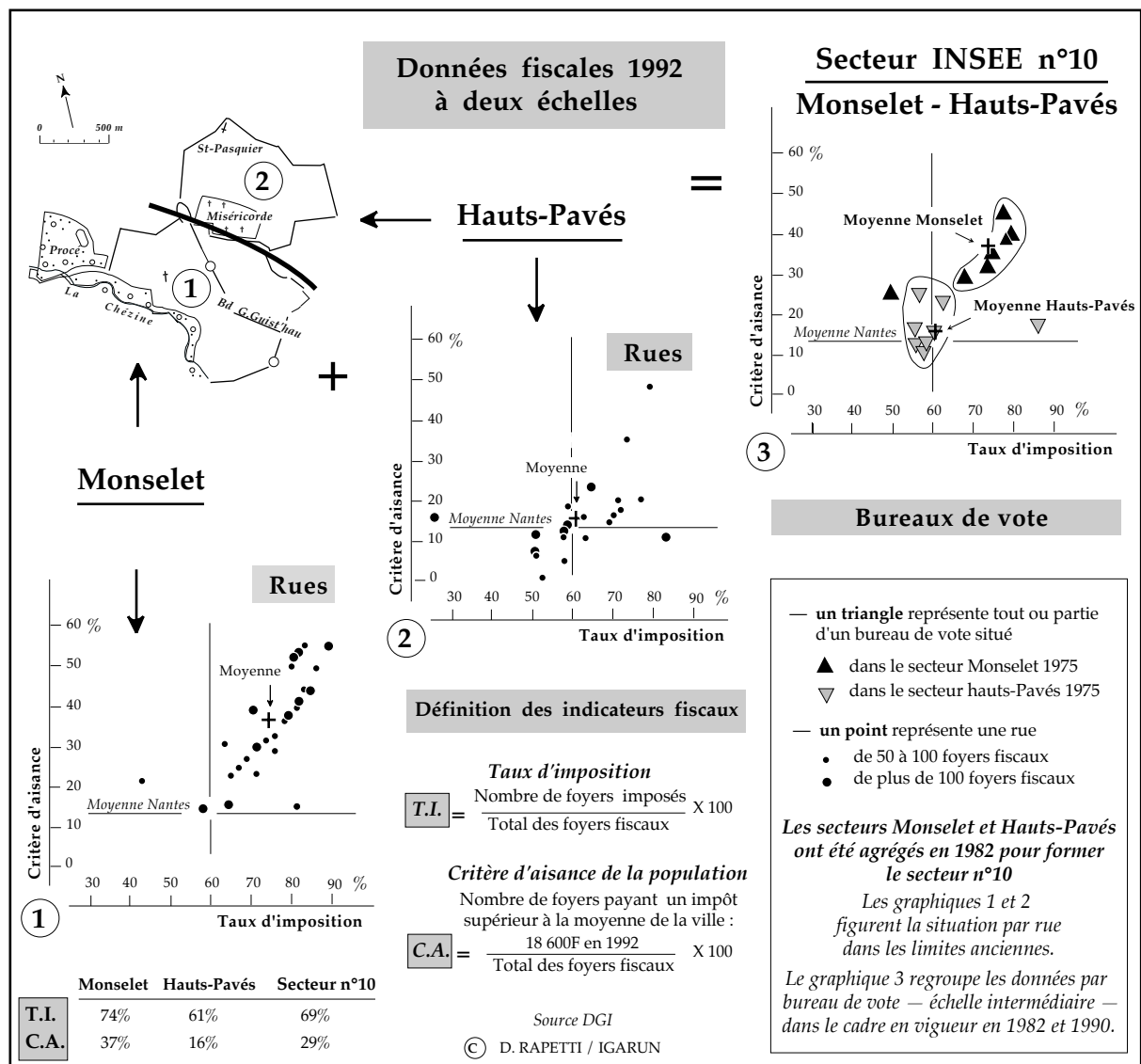


Fig. 1 : Hétérogénéité sociale d'un secteur INSEE à Nantes

B - Du simple au complexe... ou vice-versa

Recueillir un maximum d'informations très fines répond à une double nécessité : saisir une réalité de terrain dans toute sa richesse et s'affranchir de multiples cadres — administratifs ou non — aux limites trop enchevêtrées pour autoriser comparaisons et recherches d'interrelations entre les faits. Là commencent les heurs et malheurs d'un chasseur de données. Un énorme chantier de travail s'ouvre à l'enquêteur en sciences sociales quand il peut accéder à des sources statistiques établies au niveau élémentaire de l'individu, de l'exploitation agricole, de l'entreprise industrielle ou de l'établissement scolaire, quelques cas parmi tant d'autres. D'autant que le souci d'exhaustivité s'impose, à tout le moins chaque fois que le matériau est neuf ou la piste inexploree.

Le strict respect du secret statistique et de l'anonymat des personnes conjugué à la recherche de seuils de données significatifs exige l'élaboration d'une méthode de collecte des informations avant tout autre mode de traitement approfondi. Ainsi le comptage par rue de certaines valeurs déterminant les indicateurs fiscaux dans une étude de socio-géographie urbaine. La fabrication d'une base de données seconde, véritable travail de bénédictin, est le prix à payer pour s'autoriser l'exploration de terrains d'enquête à défricher. Procédé archaïque au seul motif d'un investissement-temps prohibitif ? Peut-être. Nombre de "chercheurs" apprentis ou confirmés s'attellent toujours à des tâches de ce genre.

Cependant on reste parfois perplexe devant le rejet de certaines données sous l'unique prétexte qu'elles "ne tombent pas toutes cuites dans le bec de l'ordinateur". L'expression trop familière traduit simplement une interrogation sur l'utilité d'études de géographie sociale nourries des seules ressources de fichiers pré-établis. Les spécialistes des organismes collecteurs de ces données socio-démographiques très riches ne sont-ils pas les mieux armés pour traiter des sources dont ils connaissent les limites pour avoir contribué à les élaborer ? Rien ne s'oppose à ce que, de surcroît, ils prennent le fameux point de vue du géographe.

Cette première distillation du produit brut, opération apparemment simple quoique liée à un choix de filtres en partie responsable de la qualité du produit fini, aboutit à un document d'analyse, le plus souvent sous forme de cartographie descriptive. Pour s'en tenir aux seules études vécues en deux registres différents, ce sont, par exemple, un plan de ville du niveau de vie estimé des habitants dressé rue par rue selon une échelle fiscale déterminée à partir des impositions sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ; ou bien, dans le domaine agricole, une carte des exploitations classées en fonction de caractères spécifiques. Après quoi s'enchaînent d'autres opérations à la fois réductrices de l'information de base et révélatrices de réalités complexes plus ou moins résistantes au classement. À terme c'est la mise au point, entre autres possibilités, d'une typologie des rues ou des exploitations, traitement préalable au choix d'un découpage géographique respectueux des continuités et discontinuités spatiales. Mais c'est aussi la voie ouverte à un retour aux sources, retour au terrain, avec la composition d'un échantillon raisonné de population. Ainsi la situation des agriculteurs interviewés sera-t-elle bien définie dans le groupe, soit représentative de cas spécifiques, soit marginale. Ainsi certaines portions du territoire urbain seront-elles prélevées de l'ensemble pour conduire d'autres enquêtes, sur des facteurs multiples de comportement par exemple, ou toute autre investigation, en conscience de la relativité des choses.

C - Réalités d'hier et d'aujourd'hui

Mais l'effort de mise en perspective d'une réalité sociale débouche sur un constat éphémère, figé dans l'actualité si la dimension historique n'est pas prise en compte. Ce que Braudel dit bien par un exemple simple et concret à propos de la *"querelle du temps court qui oppose l'histoire et les autres sciences sociales"*... « *Je me réjouis de voir, sur une carte, la répartition du domicile des employés d'une grosse entreprise. Mais si je n'ai pas de carte antérieure de la répartition, si la distance chronologique entre les relevés n'est pas suffisante pour permettre de tout inscrire dans un vrai mouvement, où est le problème sans quoi une enquête reste peine perdue ? (...) Je doute pareillement qu'une étude de ville, quelle qu'elle soit, puisse être l'objet d'une enquête sociologique (...) sans s'inscrire dans la durée historique* » (Braudel, 1958).

Avec le souci de préserver au maximum les possibilités de comparaison des faits sociaux dans l'espace et le temps surgissent des difficultés majeures nées d'un enchevêtrement indescriptible de découpages divers tels que paroisses, secteurs INSEE, bureaux de vote, cartes scolaires etc. En amont se pose le problème, non moins redoutable, des changements de définitions au fil du temps, à l'instar des catégories socio-professionnelles, indicateur usuel s'il en est, dont l'évolution même tente de "coller" au mieux à celle des réalités du temps présent. Dans cette optique évolutive, quoique souvent réduite à trop brève échéance dans les études géographiques, on apprécie tout particulièrement la souplesse d'une source et d'une méthode appropriées à des exploitations "modulables" à partir des niveaux les plus fins. C'est par exemple l'opportunité d'observer à trente ans d'intervalle une typologie d'entreprises maraîchères et légumières établie en fonction de leurs techniques culturales et de leur productivité grâce aux informations précieuses d'un établissement mutualiste ; cet établissement ayant défini pour ses propres besoins les règles de calcul d'une superficie théorique servant de base à l'assiette des cotisations de ses adhérents⁽¹⁾. C'est aussi tout le champ des possibles recompositions de cadres d'études — découpages anciens ou zonages d'actualité — ouvert à partir des laborieuses cartographies, véritables jeux de patience dévoreurs de temps. L'observation du tissu fiscal en milieu urbain à Nantes sur une distance chronologique de vingt ans s'inscrit dans ces perspectives dynamiques et comparatives (Rapetti, 1985, 1997).

D - Un découpage pertinent : pour qui, pour quoi ?

« *Il existe des rationalités du maillage selon ses fins mêmes. On peut diviser le territoire pour le gérer ou pour l'étudier* » dit R. Brunet dans un article intitulé "L'art de la découpe" (1997). La distinction entre les deux objectifs n'est pas toujours aisée ; plus exactement le découpage pour gérer le territoire résulte parfois de conclusions tirées d'études fondées sur un autre maillage. Les deux finalités correspondent aux deux temps successifs d'une même démarche.

L'expérience conduite par la Ville de Nantes illustre partiellement ce processus. Dans le cadre d'une politique de concertation avec les habitants pour une meilleure gestion municipale, le territoire a été divisé en onze grands quartiers, puis des comités consultatifs ont été créés en 1996 ; un par quartier, composé de membres du conseil municipal, de représentants d'associations et d'institutions publiques. Ce dispositif destiné à « *faciliter les échanges entre les quartiers, à permettre une large concertation sur les projets municipaux et à renforcer les solidarités dans notre ville* », est complété par un forum des citoyens ouvert à tous les habitants. Entre autres objectifs, les groupes de travail ont poursuivi l'étude d'un découpage en micro-quartiers qui correspondent à des unités de vie dans la ville, tenant compte des types et conditions de logement, des activités économiques, des équipements et, d'une manière générale, de la liaison des habitants aux diverses fonctions urbaines⁽²⁾.

Or ce travail de réflexion dans le cadre d'un véritable plan de référence de quartier, par le fait de son antériorité chronologique à l'exploitation du recensement de population de mars 1999, va permettre à la Ville et à l'INSEE de coopérer sur des bases concrètes pour réaliser un nouveau découpage en zones IRIS (Îlots regroupés suivant des indicateurs socio-démographiques). L'exercice n'est pas simple. Des problèmes le compliquent ; entre autres : changements d'îlots consécutifs à la suppression des contraintes cadastrales, fréquence des impasses dans les lieux d'habitat social de ce fait ne formant pas îlot. L'objectif est toujours de veiller à l'homogénéité fonctionnelle des IRIS. À quelques exceptions près liées aux problèmes techniques, le dernier projet de la ville a été retenu par l'INSEE. Le seuil minimum de population désormais abaissé à 2 000 habitants par IRIS, voire 1 800, n'a pas été jugé contraignant. Les propositions ont été validées en fonction de leur cohérence avec la vie sociale du secteur. Ce découpage du territoire communal en près de 100 unités au lieu de 35 en 1982 et 1990 est actuellement soumis à l'approbation de la CNIL (mars 1999). Bien que résultant d'une démarche initiée par un pouvoir politique —pouvoir d'une municipalité socialiste— on ne peut dire que cette partition, si elle est adoptée, crée « *des quartiers fixes de 2 000 habitants délimités de façon arbitraire selon ce seul impératif statistique* »⁽³⁾. L'expérience nantaise demeure singulière semble-t-il, tout au moins parmi les grandes villes de l'Ouest.

Dans un autre domaine, celui du géomarketing, il y a à la fois utilisation et conception d'un découpage : utilisation de bases de données issues d'enquêtes individuelles ou d'un recensement INSEE par exemple, puis conception d'un partage du territoire entre agents et établissements de toutes sortes aux fins d'activités commerciales. Le directeur d'un cabinet d'études spécialisées résume en une formule lapidaire le "concept de géomarketing" : « *dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es. Ce concept n'est pas nouveau. Les spécialistes du marketing se sont toujours appuyés sur la géographie et l'analyse socio-démographique du territoire pour définir une stratégie commerciale* »⁽⁴⁾.

En guise de transition entre géomarketing et découpage électoral géographiquement pertinent et/ou politiquement correct, on reprendra volontiers la remarque de R. Brunet : « *une telle partition a sa raison et sa rationalité. Ce n'est pas différent du découpage électoral : il s'agit toujours de maximiser un profit* » (Brunet 1997).

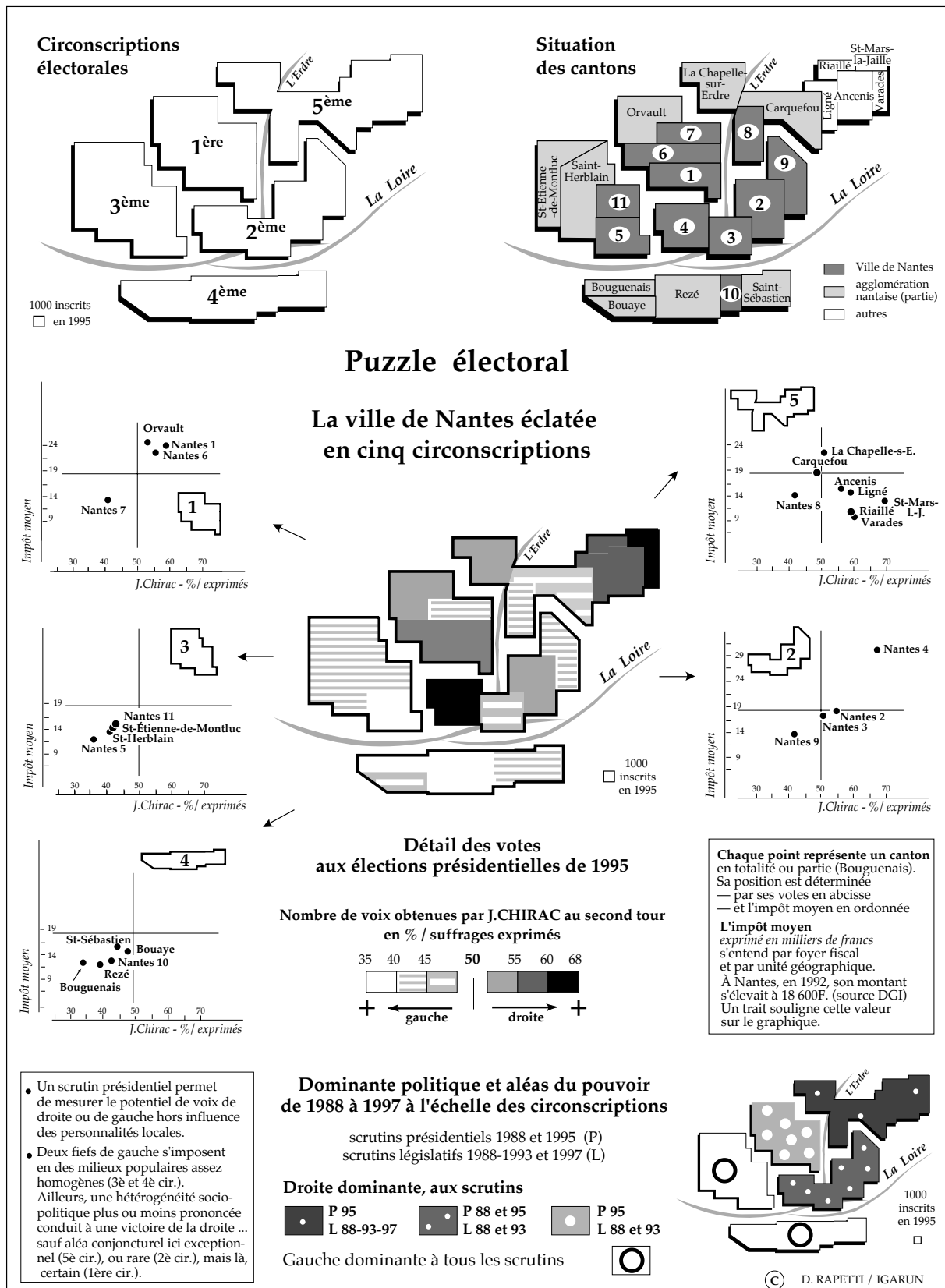


Fig. 2 : Diversité socio-politique dans la région nantaise

III - JEU SUBTIL, POUVOIRS EN JEU : LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Victorieuse aux élections législatives de mars 1986, la droite instaure le retour au scrutin majoritaire à deux tours. La loi du 11 juillet définit les règles de la délimitation de nouvelles circonscriptions respectueuses des limites cantonales —à l'exception de Paris, Lyon, Marseille— et d'un certain équilibre démographique. L'ancienne carte des circonscriptions en vigueur de 1958 à 1981, date d'adoption de la proportionnelle, n'est adaptée ni aux poids relatifs des populations urbaines et rurales, ni au nombre accru des députés, passé de 491 à 577.

A - À Lyon, des circonscriptions sur mesure

Logique d'intérêt général ou logique partisane ? C'est toute la question. À Lyon, F. Chignier-Riboulon répond sans ambiguïté « *Le tracé choisi peut minorer ou amplifier une victoire ou bien un recul électoral. Le découpage opéré par Ch. Pasqua en 1986 est à cet égard un superbe cas d'école ... Cette technique de grand couturier, qui assemble ou découpe les espaces, sépare les territoires de la représentation politique et les lieux de vie communs, et réunit des territoires apparemment sans lien n'est pas sans logique. Elle répond à une stratégie politique, à des enjeux électoraux sur des territoires* ». L'analyse du géographe confirme l'avis du Conseil constitutionnel : « *en ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, le principe de faire quatre circonscriptions dans la ville et une à Villeurbanne est sans doute bon. Mais on ne peut qu'être surpris des formes singulières du découpage interne de Lyon, qui dénote les arrière-pensées politiques qui sont les seules motivations de tant de contorsions* ». Bel exemple de géographie brisée. L'épreuve des faits, c'est-à-dire les résultats des scrutins ultérieurs, prouve la pertinence d'un découpage au regard d'objectifs précis, tels que les souligne F. Chignier-Riboulon : « *La stratégie du RPR ne se limitait pas à la mise à l'écart de la gauche lyonnaise, c'était aussi une stratégie de conquête de Lyon et du Rhône. Lyon, ville centriste, avait été longtemps considérée comme imprenable par les gaullistes... L'enjeu du redécoupage était donc aussi une bataille pour le leadership dans le Rhône et à Lyon entre l'UDF et le RPR* ». Le retrait du maire de Lyon, M. Noir n'a pas permis la détention du pouvoir à tous les niveaux, mais « *les socialistes lyonnais ont été durablement éliminés de la représentation législative* », (Chignier-Riboulon, 1997).

B - À Nantes, un curieux puzzle

Le premier scrutin présidentiel postérieur à la loi de 1986 permet de saisir quelques caractères socio-politiques propres à chacune des circonscriptions hors l'incidence de la personnalité des candidats à la députation. L'expérience est doublement schématique : les votes sont réduits à l'opposition droite-gauche et les caractères sociaux à une simple échelle de l'impôt moyen versé par foyer fiscal. Les résultats observés par canton n'en sont pas moins révélateurs, ici d'homogénéité certaine, là de singulières disparités entre les populations d'une même circonscription (Fig. 2 et 3). Selon le nouveau découpage, cinq circonscriptions se partagent le territoire communal de Nantes, ses onze cantons et son corps électoral, soit 22 % des inscrits en Loire-Atlantique. Les poids respectifs de la ville-centre et de la périphérie sont très inégaux.

Sans conteste, les circonscriptions 3 et 4 offrent deux cas d'assez grande homogénéité socio-politique, pour majorité composés de fiefs de gauche ancrés sur les vieux noyaux de peuplement ouvriers de l'estuaire industriel : ainsi, rive sud, Rezé et Bouguenais, terre d'accueil de l'aérospatiale, Couëron, commune rattachée au canton de Saint-Étienne-de-Montluc et Chantenay au voisinage, rive nord, de la ZUP de Bellevue (5^e canton de Nantes). L'impôt moyen comme les scores de J. Chirac sont ici au plus bas. Les autres composantes, au mieux approchent le niveau de vie moyen de la ville (Saint-Sébastien, Nantes 11) sans jamais le dépasser, tout au moins à l'échelle du canton. Ces dix dernières années, à tous les scrutins d'enjeu national, la gauche l'a emporté avec une avance de 5 à 10 points, voire plus dans un contexte favorable (Présidentielles 1988, Législatives 1997). La règle n'est pas de mise aux scrutins d'enjeu local et souffre de notables exceptions (ex. Saint-Sébastien, municipales 1995).

A contrario, la 5^e circonscription présente le maximum de disparités. Le Pays d'Ancenis, petite ville et cantons ruraux de tendances mêlées centre-droit ou conservatrice, contrebalance efficacement à tous les scrutins, présidentiel de 1988 excepté, un potentiel de voix de gauche confirmé dans le 8^e canton nantais ou résurgent au gré de la conjoncture et des types de scrutin dans les cantons résidentiels de Carquefou et de la Chapelle-sur-Erdre au nord de l'agglomération. L'extension vers l'est rural reprend partiellement l'ancien tracé de la 4^e circonscription d'avant 1986 mais y adjoint une portion de milieu urbain nantais.

La composition de la 2^e circonscription, la seule exclusivement nantaise mais très hétérogène, assure la victoire de la droite... hors exceptionnelle poussée de la gauche en 1997. Tout l'éventail des groupes sociaux et des comportements électoraux se déploie d'est en ouest, de part et d'autre de la ceinture des boulevards du XIX^e siècle, soit : des beaux quartiers du centre-ouest nantais (4^e canton) au 9^e canton, secteur composite où un habitat de couches de populations modestes et moyennes s'est récemment greffé sur Doulon, vieux bourg riche de traditions ouvrières en passant par le centre ville (3^e canton) et la "Terre Sainte" du 2^e canton.

Enfin les forces de droite bien implantées en des lieux d'habitat aisé dans la première circonscription — 1^{er} et 6^e cantons nantais, Orvault-Sautron à la périphérie — encadrent un secteur où pèsent lourd au sein de groupes plus diversifiées, les tendances de gauche des cités HLM du nord de la ville (canton n° 7). Au total, la droite majoritaire s'impose le plus fréquemment, mais dans une conjoncture favorable à la gauche, la majorité bascule : de peu en faveur de Mitterrand en 1988, de moins encore pour l'élection sur le fil du rasoir du candidat socialiste en 1997 (+ 0,5 point).

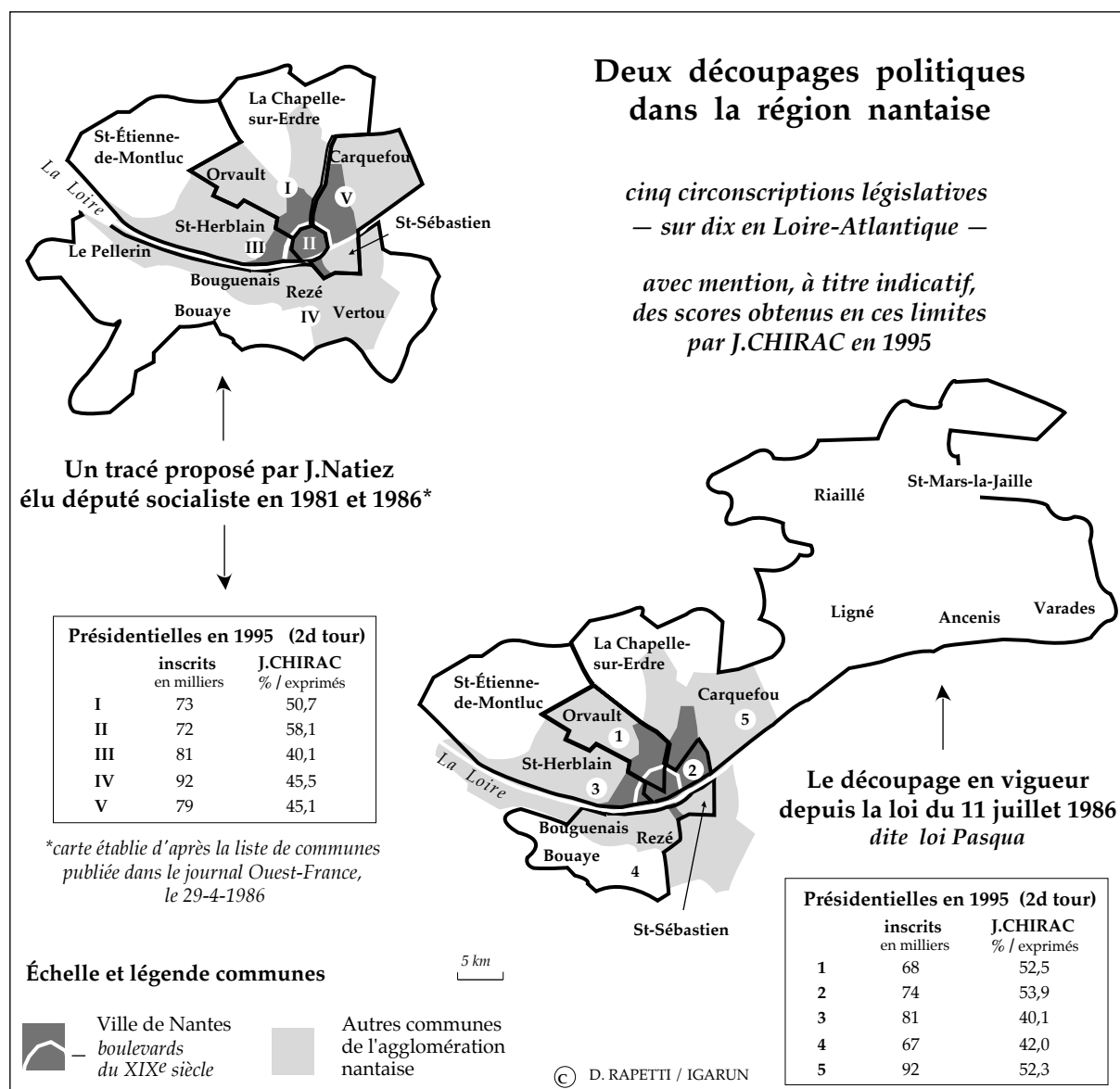


Fig. 3 : Découpage électoral 1986 : circonscriptions réelles, circonscriptions virtuelles

C - Deux cartes à jouer

Il n'est pas sans intérêt de comparer au découpage choisi en 1988 une autre solution. Certes ce problème épineux est difficile à résoudre compte tenu des impératifs statistiques visant à équilibrer le poids démographique des circonscriptions. Entre autres propositions, le quotidien *Ouest France* présentait dans son édition du 29 avril 1986 un tracé conçu par le député socialiste J. Natiez, au demeurant professeur d'histoire. Les différences avec le découpage adopté sont de deux ordres : l'un géographique, l'autre politique (Fig. 3).

Le projet Natiez brise moins la géographie. Il ne dessine pas d'apophyse en direction de l'est, adjoignant des communes rurales non incluses dans un canton pour partie intégré à l'agglomération nantaise. En revanche, l'ensemble de l'agglomération est agrégé aux cantons nantais dans les cinq circonscriptions et non pas éclaté en sept morceaux. En effet le découpage officiel réunit les cantons de Vertou à la circonscription du vignoble (n° 10) et celui du Pellerin à la circonscription de Paimboeuf (n° 9). Par ailleurs, dans l'optique Natiez, les limites respectent l'unité d'un grand centre nantais compris entre la ceinture des boulevards du XIX^e siècle et les bras de la Loire, puis rayonnent à partir

de cette circonscription pour en former trois autres bien regroupées. Celle du nord-ouest, seul élément du puzzle identique dans les deux cas (3^e circonscription), puis un ensemble nord, d'Orvault à La Chapelle-sur-Erdre et un secteur est de Carquefou à Saint-Sébastien.

Dans cette hypothèse, on constate au second tour des présidentielles de 1995, une majorité certaine à gauche en trois circonscriptions : + 4,5 à 10 points à Nantes ouest, Nantes sud mais aussi Nantes est qui compte notamment les cantons n° 8 et 9 scindés par le découpage en vigueur. La droite l'emporte de loin en centre-ville (+18 points) mais de fort peu à Nantes nord (0,5 point). En ce cas, le risque est grand de voir l'élection basculer à gauche aux législatives. Au total, entre les deux découpages se joue un siège de député ici à droite et là à gauche.

Il est juste de dire que les députés auteurs d'une première saisine du Conseil constitutionnel le 27 octobre 1986 n'ont pas compté la Loire-Atlantique au nombre des départements dont ils dénonçaient l'incohérence du découpage. Toutefois, si les députés « *ont choisi de ne pas argumenter sur l'ensemble des départements* »... « *cela ne signifie en aucun cas qu'ils adhèrent au découpage de ceux qu'ils ne contestent pas formellement. Cela veut seulement dire que les auteurs d'un découpage disposent naturellement d'une certaine marge d'appréciation, que d'autres auteurs auraient pu l'exercer d'une manière différente, mais que dans ces départements, à défaut d'être toujours irréprochable, le découpage n'est pas manifestement arbitraire. Aussi les soussignés s'en sont-ils volontairement tenus aux cas extrêmes* ». Soit 47 départements⁽⁵⁾.

IV - MÉTAMORPHOSES URBAINES

Sans doute les découpages politiques, ceux où l'enjeu d'un pouvoir est le plus évident, suscitent-ils d'emblée l'analyse critique. Dans la perspective d'études plus ou moins indépendantes d'objectifs de gestion —la frontière est mouvante et parfois invisible— la construction d'un découpage pertinent résulte de multiples observations croisées après un long travail de collecte des sources. Toutefois les données du problème restent relativement claires si l'on borne ses investigations au temps immobile, présent ou passé. La règle absolue —comparer ce qui est comparable— accroît les difficultés dès que l'on introduit la dimension historique.

Toute la question est celle, primordiale, de l'identité d'un cadre géographique et de sa permanence dans le temps. Les milieux en mutation socio-économique accélérée révèlent ce problème avec plus d'acuité, notamment dans un contexte urbain et péri-urbain. Par exemple, si l'on poursuit le thème électoral en s'interrogeant à présent sur l'évolution des électors à Nantes depuis un demi-siècle : est-ce bien respecter une réalité mouvante que d'établir des comparaisons de comportement dans un cadre géographique défini une fois pour toute, celui des limites administratives communales ? Repères légitimes et nécessaires, ce périmètre ne coïncide pas toujours avec l'aire des mutations d'un milieu géographique fait d'éléments divers étroitement liés au point de posséder une forte identité économique et sociale. En ce sens, le puissant dynamisme urbain des dernières décennies pose problème.

Un constat fortuit peut-être, mais curieux, conforte cette interrogation. Si l'on calcule le rapport des forces gauche-droite aux élections législatives dans un contexte de gauche victorieuse en 1936, 1981 et 1997, on s'aperçoit que la dominante gauche faiblit nettement dans la ville de Nantes, *stricto-sensu*, c'est-à-dire la commune. L'indice d'orientation politique passe de 137 en 1936 à 117 en 1981 et 120 en 1997⁽⁶⁾. Mais si l'on considère la ville délimitée par son front pionnier d'urbanisation continue, très en deçà du périmètre administratif avant-guerre, très au-delà aujourd'hui, on retrouve à quelques points près l'indice de 1936 : 135 en 1981 et 133 en 1997. Le respect de la continuité du territoire en croissance urbaine oblige à décompter chaque fois les bureaux de vote situés en milieu rural et habités par une notable population agricole. Dans la pratique, l'opération n'est pas toujours aisée. Toutefois, en 1997, l'expansion urbaine est telle que le périmètre défini, celui d'un Grand Nantes en perpétuel devenir, recouvre à quelques exceptions près, l'ensemble des territoires communaux de l'agglomération.

On objectera que la gauche n'est plus ce qu'elle était, voire que l'opposition droite-gauche est une notion périmée. On objectera aussi que les composantes sociales de la population se sont radicalement modifiées et que l'électorat de gauche en particulier s'est beaucoup diversifié. Cependant de telles mutations n'invalident pas les comparaisons dans le temps si l'on pense avec N. Bobbio que « *le critère utilisé le plus couramment pour distinguer la droite de la gauche est l'attitude qu'adoptent les hommes vivant en société face à l'idéal d'égalité. ... D'un côté se trouvent ceux qui pensent que les hommes sont plus inégaux qu'égaux, de l'autre côté ceux qui estiment qu'ils sont plus égaux qu'inégaux* ». La gauche a pour objectif la réduction des inégalités. (Bobbio, 1994)⁽⁷⁾.

Mutatis mutandis, il semble qu'au travers de la permanence d'un certain rapport de force entre les électorats, s'exprime l'identité d'un corps urbain ; identité faite d'une capacité à retrouver un équilibre propre malgré sa crise de croissance, le renouvellement de sa population et ses profondes mutations socio-économiques. Même si la ville-centre demeure la pièce maîtresse de l'agglomération, est-ce comparer ce qui est comparable avec une rigueur suffisante que d'analyser les faits en des limites administratives immuables ? Pour tenir compte des métamorphoses géographiques, ne doit-on pas les transgresser ?

Quoique ne se référant pas directement à la notion de réseau de villes ou de système urbain, ce constat perceptible à Nantes dès 1981, évoque la théorie évolutive des villes proposée par D. Pumain : « *Pour traiter des villes, qui sont des objets complexes, la théorie urbaine doit intégrer les aspects temporels, non seulement au sens de la dynamique, mais aussi du devenir, de l'histoire* » (Pumain, 1996). En raison même de cette complexité, respecter ces "entités spatiales évolutives", donc ne pas "briser la géographie", s'avère une opération très délicate.

NOTES

1 - Typologie et cartographie des exploitations horticoles et maraîchères du nord-est nantais établies en 1966 et 1978 par D. RAPETTI, reprises et actualisées par O. CHUPIN en 1996. (op. cités).

Source : Mutualité Sociale Agricole.

2 - Ces informations ont été recueillies le 4 mars 1999 auprès de L. Bézert, chef du service prospective et planification urbaine à la Ville de Nantes. La mise en place du dispositif des comités consultatifs pour onze grands quartiers a été exposée dans le journal d'information de la municipalité, *Nantes-Passion*, en octobre 1996.

3 - Les réserves émises par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) quant à l'utilisation de données statistiques plus ou moins "sensibles" ont toujours suscité la protestation de chercheurs en Sciences humaines. Ainsi un article du *Monde* daté du 2 novembre 1995 rapportait-il, entre autres critiques, celle de H. Léridon, directeur de recherche à l'Institut national des études démographiques (INED) : « *La CNIL est-elle vraiment le bon organisme pour se prononcer sur la pertinence de questions posées par des chercheurs ?* » Un membre de la CNIL constate et précise : « *La CNIL dérange les chercheurs. Certes, ceux-ci ne cherchent pas à nuire aux personnes qu'ils interrogent, pas plus qu'ils ne tentent de transmettre les informations qu'ils recueillent. Reste qu'ils ne peuvent avoir la maîtrise totale de l'utilisation qui pourrait être faite de leurs travaux. Dans ces conditions, le rôle de la CNIL est de protéger les citoyens, même si ce contrôle peut apparaître contraignant* ».

Aujourd'hui les géographes J.P. Damais et Y. Guermond soulèvent le problème de l'accès aux données du recensement de population effectué par l'INSEE en mars 1999. Les résultats à l'échelle fine des îlots ne seraient pas officiellement accessibles aux chercheurs universitaires. Le jugement porté sur les IRIS est émis dans un article intitulé "Un recensement top secret pour les chercheurs" in *Le Monde* en date du 28 janvier 1999. Les auteurs dénoncent « *une réglementation tatillonne (qui) maintient la recherche française en aménagement du territoire, comme en géographie des espaces urbanisés, dans le carcan des poncifs administratifs* ».

4 - Cf. Fabre cite ces propos de D. Bied-Charreton, directeur de Line Data Cores, cabinet d'études spécialisé dans le géomarketing dans un article publié in *Le Monde des initiatives* du 19 mars 1996 sous le titre "Le marketing s'allie à la géographie".

5 - La loi du 11 juillet 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés a fait l'objet de deux saisines du Conseil constitutionnel : l'une par plus de soixante députés le 27 octobre 1986, l'autre par plus de soixante sénateurs le 30 octobre 1986. Le Journal officiel du 19 novembre 1986 publie les délibérations des 17 et 18 novembre. Entre autre motifs, le Conseil constitutionnel :

—« considérant que la Constitution ne confère pas au Conseil constitutionnel un pouvoir général d'appréciation et de décision identique à celui du Parlement : qu'il ne lui appartient donc pas de rechercher si les circonscriptions ont fait l'objet de la délimitation la plus équitable possible», (...)

— «considérant que, quelle que puisse être la pertinence de certaines critiques adressées par les députés auteurs de la première saisine à l'encontre de la délimitation des circonscriptions opérée par la loi, il n'apparaît pas, en l'état du dossier, et compte tenu de la variété et de la complexité des situations locales pouvant donner lieu à des solutions différentes dans le respect de la même loi démographique, que les choix effectués par le législateur aient manifestement méconnu les exigences constitutionnelles», (...)

décide que «la loi relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés n'est pas contraire à la Constitution»,

6 - L'indice d'orientation politique défini par Cl. Leleu s'écrit ainsi : suffrages de gauche X100
suffrages de droite

7 - N. Bobbio fut professeur de droit et de philosophie à l'Université de Turin.

BIBLIOGRAPHIE

BOBBIO, N., 1994, *Destra et sinistra. Ragioni e significati di una distinzione politica*, Rome, Donzelli, traduction française : *Droite et Gauche*, Seuil-essais, 1996, 154p.

BRAUDEL F., 1958, La longue durée, in *Annales E.S.C.*, n°4, Débats et combats, pp. 725-753.

BRUNET R., 1997, Territoires : l'art de la découpe, in *Revue géographique de Lyon*, vol. 72, pp. 251-255.

CAPDEVIELLE J. et al., 1981, *France de gauche, vote à droite*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 355p.

CHIGNIER-RIBOULON F., 1997, Le découpage législatif de 1986, une logique partisane, l'exemple de Lyon, in *Revue Géographique de Lyon*, vol. 72, pp. 173-176.

CHUPIN, O., 1996, "Le maraîchage péri-urbain à l'épreuve de la croissance urbaine, l'exemple du nord-est de l'agglomération nantaise", Mémoire de maîtrise, IGARUN-Nantes, 251 p.

LE BRAS H., TODD E., 1981, *L'invention de la France*, Paris, Librairie Générale Française, 511p.

MICHELAT G., SIMON M., 1977, *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 498 p.

PUMAIN, D., 1997, Pour une théorie évolutive des villes, in *L'espace géographique*, n° 2, pp. 119-134.

RAPETTI D., 1967, *L'implantation des maraîchers nantais à Carquefou, Sainte-Luce et Thouaré-sur-Loire*, Nantes, DES, IGARUN, 137p.

RAPETTI D., 1979, Frontières mouvantes, frontières éclatées : la banlieue maraîchère nord-est de Nantes, in *Cahiers Nantais* n° 16, pp. 63-125.

RAPETTI D., 1985, *Vote et société dans la région nantaise, 1945-1983*, Paris, CNRS, 210 p.

RAPETTI D., 1997, Richesse et pauvreté dans la ville, l'exemple de l'agglomération nantaise, in *Référence*, INSEE Pays de la Loire, n°18, pp. 10-15.

